

Exposition des chevaux au froid.—Durant tout le mois de décembre jusqu'à aujourd'hui, les cultivateurs ont été empêchés de faire le charroyage du bois de chauffage, et dès les premiers beaux chemins ils seront activement à l'œuvre dans ce travail. Nous ne pouvons que leur conseiller de prendre un grand soin à l'égard de leurs chevaux.

Les chevaux que l'on rentre à l'étable, après une rude marche et exposés à un froid rigoureux pendant une demi-journée et plus, requièrent des soins particuliers. Rendus à l'étable, on doit les bouchonner pendant qu'ils sont en sueur, et enlever toutes les particules de neige ou de glace qu'ils auraient aux pieds. Il faut aussi avoir grand soin qu'ils ne soient pas exposés à des courants d'air lorsqu'ils sont à l'étable.

Produit d'une vache.—Une vache qui ne donne de lait par jour que pour la fabrication d'un litre et demi de beurre, coûte autant pour son entretien que celle avec laquelle on peut réaliser deux litres de beurre par jour. Cependant la différence entre les deux, sur un troupeau de quinze à vingt vaches, quant au revenu qu'on en obtient, est assez considérable pour que l'on prenne les moyens de se débarrasser de celles qui ne produisent qu'une faible quantité de lait. De là la nécessité de traire, de temps à autres, les vaches séparément, afin de s'assurer de la chose, car si l'on veut réaliser un profit sur une ferme, il est important de ne garder que le bétail qui paie plus que ses frais d'entretien.

L'industrie laitière à St-Hugues, comté Bagot.—Un correspondant du *Courrier de St-Hugues*, vient de communiquer à ce journal les renseignements suivants sur les opérations de la fromagerie de St-Hugues, de rang :

" Cette fromagerie a été encouragée par quarante huit patrons et elle a fonctionné l'espace de 5 1/2 mois. Durant ce temps, il a été apporté 657,315 livres de lait avec lequel on a fabriqué 76,410 livres de fromage donnant la somme de \$7,375 93 ou 904 centimes par 100 livres de lait. Cette fromagerie est la propriété de M. Octave Lussier qui l'exploite lui-même.

" A ce propos, il sera peut-être intéressant de faire connaître à vos nombreux lecteurs de la campagne, ce que sept vaches, la propriété de M. Xavier Rousseau, du rang de St-Hugues, ont rapporté de profit. Le lait de ses sept vaches fabriqué en fromage a produit \$246 85, soit \$35.55 par vache. Ce qui fait voir que nous avons par ici de très bonnes vaches à lait."

Almanach ecclésiastique du Canada pour l'an de grâce 1884 (année bissextile.) Première année. 1 volume in-12 de 112 pages, imprimé sur papier teinté avec jolie couverture illustrée. Montréal, J. B. Rolland et fils, éditeurs. Prix 15 cents.

Nous sommes heureux d'accuser réception de cet intéressant et utile volume. MM. Rolland, en le publiant, ont comblé une lacune qui se faisait sentir tous les jours et ils ont droit aux remerciements du public catholique. Il n'existait dans le pays aucune publication en langue française renfermant les précieuses informations que l'on trouve dans celle-ci, nos lecteurs jugeront par l'aperçu sommaire que nous donnons, de quelle utilité sera ce travail. Après le compte ecclésiastique, les phénomènes astronomiques et les matières ordinaires d'un almanach très complet on voit en regard de chacun des mois de l'année des éphémérides religieuses des plus intéressantes, toutes ont traités à des événements de l'histoire de l'Église, et les faits religieux de nos annales y ont surtout une large part; vient ensuite le gouvernement de la sainte Église catholique, la Cour de Rome, le Sacré Collège, les Congrégations romaines et quelques mots sur leurs attributions, S. E. le Commissaire apostolique Mgr Smendlers, et à la suite du clergé du Canada: N. N. SS., les évêques, leurs vicaires généraux, leurs officiaux, les dignitaires des évêchés, MM. les curés et leurs vicaires; on donne, à chaque diocèse, ses délimitations exactes, les comtés ou divisions qu'il embrasse, et ce qui est précieux pour l'histoire ecclésiastique du pays, les noms de tous les évêques qui se sont succédés sur le siège de chacun d'eux; on a adopté, pour l'indication des localités, l'ordre alphabétique par comtés et le même ordre pour les paroisses de chaque canton, c'est donc un travail très méthodique où les recherches seront promptes et faciles; enfin, après chaque diocèse viennent les congrégations et communautés religieuses qui y sont établies, avec d'importants détails sur la fondation, les œuvres et le personnel de ces institutions. Comme on le voit c'est un programme bien complet et nous pouvons dire qu'il a été dignement rempli. Espérons que l'on saura reconnaître les sacrifices que son exécution a nécessités et que l'encouragement ne lui manquera pas.

La partie matérielle de l'ouvrage est aussi très soignée, une jolie couverture illustrée, un beau papier teinté, une impression très nette sont autant de choses qui font de l'ALMANACH ECCLÉSIASTIQUE un beau et bon livre qui a sa place marquée non seulement dans nos maisons religieuses mais dans toutes nos familles.

Cet almanach est en vente chez tous les libraires.

RECETTES

Manière de faire fondre le suif des animaux.

C'est une coutume assez mauvaise que celle de fondre le suif d'un animal aussitôt après qu'il est éventré, mieux vaut l'étendre sur des pierres et ne le faire que six ou huit jours après. Le bon suif est ferme, sec et sonnant.

Fruits gelés

Il arrive souvent, l'hiver, qu'on est obligé de jeter des fruits parce qu'ils sont gelés. Voici le moyen d'éviter cette perte en les remettant en bon état :

On met les fruits gelés dans de l'eau bien froide et on les y laisse quelques temps. Il se forme alors autour du fruit une croûte de glace, qui ensuite pen à peu, laisse le fruit aussi beau et aussi entier qu'il était avant d'être gelé.

Il faut bien se garder d'approcher du feu, des fruits gelés; ils perdraient toute leur saveur et se corrompraient très promptement.—*Le Nouvelliste.*

AVIS

VENTE DE TERRES POUR TAXES

PROVINCE DE QUEBEC,
Municipalité du comté de Kamouraska. }

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par moi, sousigné, que les terres ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique, au village de Kamouraska, en la salle où le Conseil municipal du comté susdit tient ses sessions, MERCREDI, le CINQUIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut de paiement des taxes auxquelles elles sont affectées et des frais en résultant, savoir :

Municipalité de la paroisse de St-André :

1. Une terre de cinquante-six arpents en superficie, située dans le sixième rang de la paroisse de St-André, en le comté de Kamouraska, étant le numéro cinq cent trente-trois, mentionné au cadastre officiel pour la dite paroisse de St-André, appartenant à Achille Marchand, absent.

Taxes municipales..... \$6.86
Taxes scolaires..... 0.74

Montant dû..... \$7.09

2. Une terre de quarante-deux arpents en superficie, située au sixième rang de la paroisse de St-André, comté de Kamouraska, portant le numéro cinq cent quarante-quatre, sur le cadastre officiel pour la dite paroisse de St-André, appartenant à François Ouellet, absent.

Taxes municipales..... \$4.80
Taxes scolaires..... 0.42

Montant dû..... \$5.31

Donné ce septième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-quatre.

ALFRED POTVIN,

Sec.-Trés. O. M. C. K.

17 janvier 1884.

Apprenti demandé.

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la *Gazette des Campagnes*. Pour conditions, s'adresser à FIRMEN H. PROULX, Ste-Anne de la Pocatière.